

M. RULLIERE Norbert  
Mme FRANC Christine

A Monsieur Jean-Marie MAUREL  
Commissaire enquêteur

**Objet : Observations pour l'enquête publique** sur le projet d'unité de méthanisation BIEVER à Bozouls

Monsieur le Commissaire,

Dans le cadre de l'enquête publique préalable au projet de méthanisation sur la commune de Bozouls, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des nos observations.

1°/ En ce qui concerne la **préservation des paysages et du patrimoine**

► Les photomontages insérés en annexe ne sont absolument pas significatifs, les points de vue choisis ne sont pas judicieux et révélateurs ; il manque en particulier des points de vue en plusieurs endroits : - la voie verte et le chemin de Bozouls à Coudournac très fréquentés par des marcheurs, coureurs ou cyclistes

- le carrefour de la route de Gavernac, qui est « en face » du site

- la D988, de Gabriac à Bozouls, à hauteur du site d'implantation prévu

► Le dossier ne présente d'ailleurs aucune représentation de l'unité en place (façades et/ou volumes), compte tenu de ses grandes dimensions (3,5 ha, longueur 240 m, largeur 150 m, hauteur 15 m) cela semblerait pourtant indispensable.

► Il paraît difficile de justifier l'insertion du projet grâce « aux structures bocagères arborées d'une hauteur de 8 mètres », alors que le projet prévoit une hauteur des installations de 15 mètres ... Aucune précision n'étant donnée par ailleurs concernant des mesures mises en œuvre pour préserver les haies aux alentours du projet et en particulier sur les voies d'accès.

► Si l'intérêt touristique de la voie verte (ancienne voie ferrée), qui longe le site d'implantation prévu à 150 m environ est très brièvement évoqué, il est à l'évidence bien minimisé. Très prisé par les promeneurs en raison de son accès facile et de l'absence de véhicules à moteurs, c'est un lieu sûr de promenade ou d'apprentissage du vélo. Qu'en sera-t-il lorsque cette voie sera coupée par une route empruntée chaque jour par des dizaines de camions ou de tracteurs ?

A aucun moment dans l'étude n'est évoqué l'aspect sécuritaire de ce nouveau carrefour ...

2°/ En ce qui concerne la **préservation de la ressource en eau**

► Le projet prévoit la réalisation d'un forage avec un prélèvement minimal de 2000 m<sup>3</sup> annuels ; or, le projet se situe sur le bassin versant de l'Alrance, affluent essentiel du Dourdou, dont on peut craindre un assèchement plus fréquent en raison de ces prélèvements.

► Le document laisse entendre par ailleurs que la production du forage local annoncé risque de ne pas être suffisante et que des ouvrages complémentaires devront alors être envisagés.... ce qui renforce les craintes précédentes.

► En raison de la nature du sol sur le lieu d'implantation, l'étude montre bien les risques réels de pollution ...

3°/ En ce qui concerne les **nuisances** engendrées par la structure

► Le dossier de Réponses à l'avis de l'autorité environnementale n'apporte pas de certitudes quant à l'absence de nuisances, bien au contraire ! Le volet climatologie de l'étude d'impact s'appuie sur la rose des vents de Cornus (situé à plus de 70 km au sud de Bozouls) On peut légitimement douter des conclusions apportées concernant la dispersion des odeurs, pollutions et bruits générés par le projet.

► L'étude ne semble par ailleurs n'analyser que les impacts de l'activité « sur site », sans tenir compte des bruits et des odeurs propagés lors des transports des entrants et des produits .

4°/ En ce qui concerne les **impacts sur le trafic routier**

► Si on ramène les quantités annoncées par le projet aux jours ouvrés, ce sont 230 tonnes quotidiennes de matières qui seront acheminées vers le site et 286 tonnes quotidiennes de digestat qui devront être enlevées. Cela laisse donc envisager un trafic très important de véhicules (camions, tracteurs) sur les routes et les chemins aux abords du site.

► Le document ne présente cependant **aucune étude d'impact sur la sécurité routière.**

► Le projet n'envisage qu'un seul accès, à partir de la route de Gabriac (RD 988). La communauté des Communes devrait prendre à sa charge l'aménagement de ce carrefour, mais aucun détail n'est donné et le programme n'est même pas chiffré. Aucun autre tracé n'est précisément envisagé.

5°/ En ce qui concerne **l'évolution du nombre et la localisation des exploitations agricoles partenaires.**

► Le dossier d'enquête publique (2022) fait état de 54 exploitations agricoles partenaires du projet, sur un rayon de 28 km autour du site. Elles étaient 58, sur un rayon de 16 km en 2021 ... Cette évolution montre que ce qui devrait être l'ossature du projet, s'il s'agissait vraiment d'un projet agricole, n'est pas stable.

► Dans les contextes économique et surtout climatique compliqués que l'on connaît actuellement, le porteur de projet devrait être en mesure, pour qu'on lui accorde notre crédit, d'actualiser correctement cette liste en précisant pour chaque exploitation partenaire la production annoncée et la distance par rapport au site.

6°/ En ce qui concerne **les dimensions de l'unité de méthanisation .**

► Le projet prévoit une structure très importante, volontairement surdimensionnée semble-t-il. Or, toutes les informations s'accordent à monter qu'une usine surdimensionnée, qui ne peut pas tourner

à plein régime est d'autant plus sujette à des ennuis mécaniques (voir Méthanaubrac, Montbazens ...)

► Pour éviter ce travers, les adhérents seront-ils invités à produire plus de cultures intermédiaires, au détriment de la vocation première de leur exploitation ?

► L'unité de Bozouls verra-t-elle arriver de plus en plus de camions bennes chargés de biodéchets, provenant « d'industries agroalimentaires, de collectivités et de collecteurs de déchets dont l'origine géographique est majoritairement de l'Aveyron et des départements limitrophes : Cantal, Lozère, Gard, Hérault Tarn et Garonne et Lot » ?

7°/ En ce qui concerne la remise en état du site en cas de cessation d'activité .

► En cas de cessation d'activité, le projet prévoit « seulement » pour la remise en état du site :  
- la mise en sécurité des cuves, digesteurs et stockage, vidange, inertage et fermeture,  
- l'évacuation des produits dangereux,  
- le maintien en bon état de la clôture.

► Cela expose donc les habitants à vivre, à plus ou moins long terme, avec une énorme verrue et une friche industrielle « abandonnée » sur leur territoire ... Car nous ne sommes pas dupes, avec aussi peu de contraintes, le porteur du projet sera en cas de cessation d'activité bien peu enclin à « remettre en état le site, afin qu'il puisse retrouver son usage initial » .

Les réserves et inquiétudes soulignées dans les observations n°6 et n°7 nous sont directement inspirées par ce que l'on connaît, et que ni porteur du projet ni les collectivités associées ne peuvent ignorer, des situations compliquées que rencontrent plusieurs unités de méthanisation qui ont déjà vu le jour dans notre département.

- Difficultés financières et manque de rentabilité pour l'unité d'Argences en Aubrac ( en raison d'un manque de matières à traiter, le méthaniseur en sous régime connaît régulièrement des pannes techniques),
- Pbs de cohabitation avec le voisinage pour l'unité de Mézeilles (Sébazac - Onet Village) en raison des nuisances engendrées (bruits, odeurs et trafic),
- Difficultés de fonctionnement pour l'unité de Montbazens qui n'a toujours pas vraiment démarré et encore moins atteint son rythme de croisière.

La rentabilité pour les exploitations n'est pas encore au rendez-vous, par contre les habitants de ces territoires subissent pleinement les nuisances associées !

Après vous avoir fait part de nos différentes observations, nous vous demandons, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de bien vouloir relayer au porteur du projet et aux collectivités associées les questions suivantes :

- Le porteur de projet est-il en mesure de transmettre une liste actualisée des différentes exploitations associées, en précisant pour chacune la nature et la quantité de matière fournie, ainsi que la distance la séparant du site ? Sans ce document, on ne peut évaluer réellement les impacts du projet...

- Si les intrants agricoles ne s'avèrent pas suffisants pour permettre un bon fonctionnement du méthaniseur au regard de sa très grande capacité (260T/jour), quels seront et d'où proviendront les différents intrants supplémentaires ?

- Les aléas climatiques rendent de plus en plus hypothétiques la réussite des cultures intermédiaires d'une part. Le réchauffement climatique conduit à raccourcir chaque année un peu plus la période où les animaux sont en stabulation (et produisent du fumier). Comment la société fera-t-elle face à ce double manque de matière ?

- Le bilan carbone du projet intègre semble-t-il les émissions de GES et consommation d'énergie pour le transport des intrants (effluents agricoles, CIVE, déchets agroalimentaires, biodéchets...), mais cela ne semble pas le cas pour le transport et l'épandage du digestat ; cela pourrait-il être repris ?

- Le coût de la route d'accès, que la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère prévoit de réaliser et de financer pour la desserte du projet, (de la D988 au site en coupant la voie verte) a-t-il été évalué ?

- La Communauté de Communes Comtal Lot Truyère a-t-elle étudié la possibilité d'un tracé alternatif (par le nord notamment) pour la desserte du projet BIEVER ?

- Dans le cadre de la création d'un accès au site pour le transport de matières ou l'entretien, comment la sécurité des usagers de la voie verte sera-t-elle assurée ?

- Du fait de l'augmentation du trafic routier autour du site, des mesures ont-elles été envisagées pour renforcer la sécurité des usagers sur les routes concernées ?

- Au-delà des 3 contraintes indiquées dans le projet, le porteur peut-il s'engager à remettre REELEMENT le site en état, afin qu'il puisse ENTIEREMENT retrouver son utilisation initiale en cas de cessation d'activité ?

En vous remerciant de bien vouloir prendre nos observations en considération, cordialement,

N. RULLIERE  
C. FRANC